

LIEBHERR

Adresse de Livraison

TMT TRANSPORT
Place du Couderc
46090 Pradines
France

Liebherr Distribution et Services France SAS
1, rue Liebherr, Zone d'Activités, 68127 NIEDERHERGHEIM, France

IXINA GRANATA CUISINES SARL
1017 Avenue Maryse Bastié
46000 Cahors
France

Facture

HRA30092204

A mentionner dans toute correspondance

Nom	N° Ordre
Service ADV	
Date de commande	N° de fournisseur

Sont valables nos conditions générales de vente

Original

Notre ID TVA	A mentionner lors de vos règlements					Page
	Cpte client n°	N° de document	Date du document	Association	Association member	1 de 3
	101845	HRA30092204	30/10/2025	IXINA	IXFR4601	
Numéro TVA	Référence A	Téléphone				
FR36508311727	Référence B	Fax				
	Référence client	Courriel		serviceADV@liebherr.com		
Pos.	N° d' ident.	PG	Quantité	UQ	Prix catalogue	Net
	Désignation	OM	Quantité			Prix total
						EUR

Agence

Liebherr Division Réfrigération et Congélation
Liebherr Distribution et Services France
19 rue Icare
67960 Entzheim
SIREN: 899 973 002

Expédition 800125185 envoyé le : 30/10/2025

Entreprise de transp. TEM

No. de commande 805045710 de : 31/01/2025

Référence A. cm TURLIN MICHEL

Référence B. P/ IXINA GRANATA

Référence client 363124

0001	992631651	1,00	Pcs	1.223,24	896,68	896,68
	CNsfd 7723-20 001 GRUNDT BG (	1,00)	Remises cat. FS enseigne	-12.00 %		
	EAN Code 4016803057413		Bonus LPB	-15.00 %		
	Code Produit 84181020		Remise référencement	-2.00 %		
	plus Éco-contribution DEEE		25,17			25,17

Merci de régler la facture en utilisant les informations bancaires ci-après :

IBAN : FR76 3008 7334 4000 0208 3370 197

BIC : CMCIFRPP

Modalité d'expédition (Incoterms 2020) TMT TRANSPORT DAP (Rendu au lieu de Destination)	Conditions de paiement 30j fin de mois	OM = pays d'origine (selon ISO-Alpha 2-Code) OM * = droit sur préf. seulement avec pays de destination CH,EE,TR OM 2/8 = DE sans droit sur préf. OM 9 = pas de produit originaire de la CE
Liebherr Distribution et Services France SAS 1, rue Liebherr, Zone d'Activités 68127 NIEDERHERGHEIM, France www.liebherr.com	SAS au capital de 45,9 millions d'euros SIREN n° 899 973 002 Code APE: 46.63Z Code ID, TVA: FR 66 899 973 002 TVA exigible d'après les débits Lieu de juridiction: Colmar	Conformément aux articles 2367 à 2372 du Code civil et à l'article L.624-16 du Code de commerce, le vendeur conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'au complet paiement du prix facturé. En cas de retard de paiement, sont dues des pénalités de retard au taux d'intérêt égal au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Banque CIC EST GRANDES ENTREPRISES BIC: CMCIFRPP IBAN: FR76 3008 7334 4000 0208 3370 197

La marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement intégral.

A mentionner dans toute correspondance			A mentionner lors de vos règlements				Page 2 de 3
N° Ordre	N° de fournisseur		Cpte client n° 101845	N° de document HRA30092204	Date du document 30/10/2025		
Pos.	N° d' ident. Désignation	PG OM	Quantité Quantité	UQ	Prix catalogue	Net	Prix total EUR

le montant total inclut de la TVA à 20% Date d'échéance: 30/11/2025

Marchandises	1.223,24
Coûts	0,00
Ecotaxe	25,17
Remise	326,56
Net	921,85
TVA 20.00 %	184,37
Montant total EUR	1.106,22

Modalité d'expédition (Incoterms 2020) TMT TRANSPORT DAP (Rendu au lieu de Destination)	Conditions de paiement 30j fin de mois	OM = pays d'origine (selon ISO-Alpha 2-Code OM * = droit sur préf. seulement avec pays de destination CH,EEE,TR OM 2/8 = DE sans droit sur préf. OM 9 = pas de produit origi- naire de la CE
--	---	--

Liebherr Distribution et Services France SAS 1, rue Liebherr, Zone d'Activités 68127 NIEDERHERGHEIM, France www.liebherr.com	SAS au capital de 45,9 millions d'euros SIREN n° 899 973 002 Code APE: 46.63Z Code ID,TVA: FR 66 899 973 002 TVA exigible d'après les débits Lieu de juridiction: Colmar	Conformément aux articles 2367 à 2372 du Code civil et à l'article L.624-16 du Code de commerce, le vendeur conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'au complet paiement du prix facturé. En cas de retard de paiement, sont dues des pénalités de retard au taux d'intérêt égal au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Banque CIC EST GRANDES ENTREPRISES BIC: CMCIFRPP IBAN: FR76 3008 7334 4000 0208 3370 197
---	---	--

La marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement intégral.

A mentionner dans toute correspondance			A mentionner lors de vos règlements				Page 3 de 3
N° Ordre	N° de fournisseur		Cpte client n° 101845	N° de document HRA30092204	Date du document 30/10/2025		
Pos.	N° d'ident. Désignation	PG OM	Quantité Quantité	UQ	Prix catalogue	Net	Prix total EUR

Ordre	N° d'ident.	Description	Numéro de série
805045710	992631651	CNsfed 7723-20 001	564690914

Modalité d'expédition (Incoterms 2020) TMT TRANSPORT DAP (Rendu au lieu de Destination)		Conditions de paiement 30j fin de mois	OM = pays d'origine (selon ISO-Alpha 2-Code OM * = droit sur préf. seulement avec pays de destination CH,EE,TR OM 2/8 = DE sans droit sur préf. OM 9 = pas de produit origi- naire de la CE
Liebherr Distribution et Services France SAS 1, rue Liebherr, Zone d'Activités 68127 NIEDERHERGHEIM, France www.liebherr.com		SAS au capital de 45,9 millions d'euros SIREN n° 899 973 002 Code APE: 46.63Z Code ID,TVA: FR 66 899 973 002 TVA exigible d'après les débits Lieu de juridiction: Colmar	
		Conformément aux articles 2367 à 2372 du Code civil et à l'article L.624-16 du Code de commerce, le vendeur conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'au complet paiement du prix facturé. En cas de retard de paiement, sont dues des pénalités de retard au taux d'intérêt égal au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Banque CIC EST GRANDES ENTREPRISES BIC: CMCIFRPP IBAN: FR76 3008 7334 4000 0208 3370 197	

CONDITIONS GENERALES DE LIEBHERR POUR LA VENTE D'APPAREILS DE REFRIGERATION ET DE CONGELATION

L'ensemble des livraisons effectuées et des services fournis par Liebherr -Distribution et Services France SAS (ci-après désignée « LIEBHERR »), ainsi que tous les paiements s'y rapportant qui sont à effectuer auprès de LIEBHERR, sont régis par les conditions générales de vente énoncées ci-dessous. LIEBHERR n'accepte pas – et, par la présente, rejette expressément – les conditions générales d'achat stipulées par un bon de commande ou un autre document fourni par le CLIENT dont les dispositions entreraient en contradiction avec les présentes conditions. Toute dérogation faite ou demandée par le CLIENT par rapport aux conditions de vente de LIEBHERR ne lie LIEBHERR que si (et seulement si) LIEBHERR a expressément accepté cette dérogation par écrit.

1. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

1.1 Sauf accord contraire convenu par écrit entre LIEBHERR et le CLIENT, tous les prix s'entendent « Départ usine » depuis les locaux de LIEBHERR (« EXW » / Incoterms 2020), sans la taxe sur la valeur ajoutée (ou les taxes, impôts et droits similaires) ni les contributions obligatoires et sans l'emballage.

Pour ce qui concerne les services tels que l'assemblage, le montage, les réparations et les services assimilés, LIEBHERR applique ses taux horaires et les prix alors en vigueur pour les marchandises utilisées dans le cadre de la fourniture de tels services ; le temps passé à se déplacer pour se rendre sur le lieu d'intervention et en revenir, ainsi que le délai d'attente sur le lieu d'intervention, sont considérés comme un temps de travail facturable. Pour les heures supplémentaires, les interventions de nuit et le travail le dimanche ou pendant les jours fériés, les majorations de LIEBHERR alors en vigueur sont applicables. Les frais de déplacement ainsi que les menues dépenses dont LIEBHERR demande le paiement sont comptabilisés et facturés séparément.

1.2 Les paiements revenant à LIEBHERR sont effectués à réception de la facture, sans compensation ni déduction (et sans frais, charges et coût additionnel). Dérogant aux conditions particulières de paiement pouvant être accordées à un CLIENT, LIEBHERR est toujours fondée d'exiger le versement d'un acompte avant le lancement d'une commande.

1.3 Si le CLIENT ne respecte pas la date de paiement et/ou le délai de paiement le cas échéant applicable, LIEBHERR est autorisée à demander et à facturer au CLIENT, des pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, et ce sans mise en demeure préalable. En outre, le paiement tardif donnera lieu à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sans préjudice d'une indemnisation complémentaire des frais de recouvrement.

1.4 Pour le cas où des délais particuliers de paiement sont convenus, le non-paiement par le CLIENT des sommes dues et échues, 10 jours au plus tard après envoi d'une mise en demeure de payer, rend exigible l'ensemble des créances LIEBHERR portées en compte. En outre LIEBHERR peut se prévaloir de l'exception d'inexécution et surseoir à toute nouvelle livraison ou prestation.

2. LIVRAISONS ; FORCE MAJEURE

2.1 Les délais ou dates convenus pour la livraison de marchandises ou la fourniture des services font automatiquement l'objet d'une prolongation qui correspond à la période pendant laquelle LIEBHERR n'est pas en mesure d'honorer ses obligations ou est retardé dans leur exécution en raison de causes extérieures à sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, une catastrophe naturelle, un accident, un incendie, un tremblement de terre, une inondation, une explosion, une grève, un acte d'un ennemi public, une guerre, une rébellion, une insurrection, un sabotage, un retard de transport, une pénurie de matières premières, d'énergie ou de machines, un acte d'un pouvoir exécutif, judiciaire ou administratif, une ordonnance ou un décret d'un gouvernement (collectivement désignés « Cas de Force majeure »). Un tel Cas de Force majeure entraîne également, pendant toute sa durée, l'interruption automatique des conséquences juridiques de toute situation constitutive d'un manquement dont LIEBHERR est tenu responsable. En cas de survenance d'un tel Cas de Force majeure, LIEBHERR peut procéder à l'annulation totale ou partielle des commandes non exécutées, en informant le CLIENT par écrit. Si LIEBHERR annule totalement ou partiellement une commande en raison d'un Cas de Force Majeure, il rembourse immédiatement au CLIENT le montant des acomptes correspondant à la partie annulée de la commande, et le CLIENT n'est pas fondé à bénéficier d'un autre dédommagement et/ou exercer un recours concernant la commande (ou la partie de la commande) annulée.

2.2 LIEBHERR se réserve le droit de procéder à des livraisons échelonnées.

2.3 Le respect par LIEBHERR des délais ou dates de livraison convenus est subordonné au respect, par le CLIENT, de l'ensemble de ses obligations contractuelles.

3. TRANSFERT DE RISQUE

Sauf accord contraire convenu par écrit entre LIEBHERR et le CLIENT, le risque de perte des marchandises en cours de transport est transféré au CLIENT dès le « Départ usine », depuis les locaux de LIEBHERR conformément à l'Incoterm « EXW » (Incoterms 2020). Si LIEBHERR s'est engagé, par un accord écrit, à expédier les marchandises au CLIENT, le risque de perte des marchandises en cours de transport est transféré au CLIENT au moment de leur remise au premier transporteur.

4. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

4.1 LIEBHERR se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement par le CLIENT de l'intégralité des montants qui lui sont dus au titre de la commande concernée.

4.2 Si la réserve de propriété telle que définie par les dispositions de l'article 4.1 des présentes n'est pas applicable conformément aux lois du pays où se trouvent les marchandises, le CLIENT et LIEBHERR concluront un instrument de garantie y correspondant et dont le fond et la forme sont autorisés dans ce pays. Le CLIENT signera, à la demande de LIEBHERR, les documents nécessaires à l'enregistrement d'un tel instrument de garantie (et/ou, par rapport à la signature ou à toute autre action nécessaire pour son établissement ou à son égard, apportera une assistance à LIEBHERR).

4.3 Si les lois du pays où se trouvent les marchandises autorisent les accords de réserve de propriété (ou d'autres instruments de garantie similaires) qui permettent à LIEBHERR un de bénéficier d'une garantie plus étendue (comme, sans limitation, le droit de convenir de façon générale de la cession, par le CLIENT à LIEBHERR, de la créance issue d'une éventuelle revente des marchandises), le CLIENT en informera rapidement LIEBHERR et signera, à la demande de LIEBHERR, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre d'une telle forme de garantie plus étendue au profit de LIEBHERR.

4.4 Le CLIENT doit immédiatement notifier à LIEBHERR toute saisie, toute confiscation ou l'imposition, en faveur de tiers (par un contrat ou de plein droit) de toute autre forme de droits sur les marchandises tant qu'il n'a pas exécuté intégralement toutes les obligations lui incombant en vertu des présentes.

5. DÉFAUT, VICES, GARANTIE, INDEMNISATION

Les dispositions suivantes énoncent les seuls et uniques recours dont dispose le CLIENT dans le cadre de la vente des marchandises par LIEBHERR auxquelles les présentes conditions générales sont applicables :

5.1 Le délai de livraison n'est fourni qu'à titre indicatif. LIEBHERR s'engage à informer aussitôt le CLIENT d'un éventuel retard.

5.2 Si LIEBHERR dépasse de plus de 8 (huit) semaines la date ou le délai de livraison contractuellement convenu ou tout autre délai (y compris l'éventuelle prolongation de ce délai pouvant intervenir conformément aux dispositions de l'article 2.1 des présentes), le CLIENT est fondé à annuler la commande, si LIEBHERR n'a pas remédié à ce manquement dans les 14 (quatorze) jours calendaires suivant la réception, par courrier recommandé, d'une demande écrite de la part du CLIENT d'y remédier, étant précisé, indépendamment de toute disposition contraire ayant été stipulée ou prévue par la loi, que LIEBHERR ne sera en aucun cas responsable des dommages que le CLIENT pourrait subir du fait ou dans le cadre d'une telle

annulation.

5.3 En toutes hypothèses, toute réclamation de dommages et intérêts ou application de pénalités est exclue.

5.4 Immédiatement après la livraison des marchandises et/ou la fourniture des services, le CLIENT doit minutieusement inspecter les marchandises ou les services. Tout défaut de conformité que le CLIENT remarque, pendant cette inspection, par rapport à la commande, doit être immédiatement mentionné sur la lettre de voiture et le bon de livraison. Le défaut de conformité doit être notifié par écrit à LIEBHERR et au transporteur au plus tard dans les 48 (quarante-huit) heures suivant la livraison des marchandises et/ou la fourniture des services. Dans sa notification, le CLIENT dénoncera le défaut de conformité qu'il a constaté par rapport à la commande, et précisera sa nature, la quantité et la référence des marchandises concernées ainsi que le numéro et la date des documents de livraison et/ou de la facture en cause. Si le CLIENT ne respecte pas l'une des exigences posées ci-dessus, les marchandises ou services en cause sont alors réputés acceptés. Le CLIENT dédommagera LIEBHERR des frais engagés et ayant pour cause ou en lien avec une demande non justifiée et/ou une demande qui ne satisfait pas aux exigences figurant ci-dessus.

5.5 Le prix convenu entre LIEBHERR et CLIENT pour la vente des marchandises inclut une remise de garantie spécifique. En conséquence, dans la mesure permise par la loi, LIEBHERR n'attribue et n'accorde au CLIENT, ainsi qu'à ses éventuels revendeurs et/ou acheteurs au détail, aucune assurance ou garantie sur les marchandises, qu'elle soit expresse ou tacite. Toute forme d'assurance ou de garantie relative aux marchandises que le CLIENT ou l'un de ses revendeurs pourrait décider d'accorder à ses clients respectifs ne relève que de la responsabilité du CLIENT, qui s'engage à indemniser et dégager de toute responsabilité LIEBHERR, ainsi que ses dirigeants, administrateurs, salariés, préposés et sociétés affiliées par rapport à l'ensemble des coûts, pertes, dommages et dépenses (y compris les frais d'avocat) que LIEBHERR, ses dirigeants, ses administrateurs, ses salariés, ses préposés et ses sociétés affiliées pourraient engager du fait de l'assurance ou de la garantie que le CLIENT et/ou l'un de ses revendeurs pourraient décider d'accorder à leurs clients respectifs.

5.6 Le CLIENT s'engage à fournir, uniquement à ses frais et sous sa responsabilité exclusive, tous les services de garantie pour les marchandises situées sur la zone de distribution qui lui a été attribuée par LIEBHERR.

5.7 Si les marchandises (y compris toute partie de ces dernières) violent réellement des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, des marques de fabrique ou des brevets accordés dans le pays où LIEBHERR est domicilié, et si, en outre, cette violation empêche le CLIENT d'utiliser les marchandises (y compris toute partie de ces dernières) ou réduit considérablement ses possibilités d'utilisation des marchandises (y compris toute partie des dernières), LIEBHERR veillera alors, à sa libre appréciation et à ses frais, à ce que le CLIENT obtienne le droit d'utiliser les marchandises (y compris toute partie des dernières) sans engager, envers de tiers, de responsabilité pouvant avoir pour cause la violation en question ou alors remplacera, dans un délai raisonnable, les marchandise ou la partie des marchandises concernée par des marchandises (ou une partie) ne portant pas atteinte aux droits de tiers. Les dispositions du présent article constituent la seule responsabilité qu'assumera LIEBHERR par rapport à toute violation de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, de marques de fabrique ou de brevets par des marchandises ou des parties de ces dernières. LIEBHERR ne sera en aucun cas responsable d'une violation basée sur la fabrication, l'utilisation ou la vente des marchandises ou de toute partie de celles-ci, et ayant pour cause ou étant en lien avec l'association de ces marchandises ou d'une partie avec des appareils ou des objets non fournis dans le cadre de la commande.

5.8 LIEBHERR n'engagera en aucun cas sa responsabilité envers le CLIENT en raison d'un usage impropre, d'un usage abusif ou de toute autre utilisation inappropriée des marchandises (y compris de parties quelconques de ces dernières) ou encore de toute modification des marchandises (y compris des parties de celles-ci) n'ayant pas donné lieu à une approbation écrite, expresse et préalable de LIEBHERR. Le CLIENT défendra, indemnifiera entièrement et dégagera de toute responsabilité LIEBHERR, ses sociétés affiliées, ses distributeurs ou préposés, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs et salariés respectifs, par rapport aux dommages, coûts (y compris les frais d'avocat) et responsabilités que ces derniers pourraient engager du fait ou en lien avec un tel usage impropre, un tel usage abusif ou une telle autre utilisation inappropriée des marchandises (y compris de parties quelconques de ces dernières) ou une telle modification non autorisée des marchandises (y compris de parties quelconques de ces dernières).

5.9 Tous les recours ou droits du CLIENT (conférés par un contrat ou par la loi) étrangers à ceux prévus par les présentes conditions générales sont exclus dans la mesure permise par la loi. Plus particulièrement, mais sans limitation, LIEBHERR ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une perte de bénéfices, d'une atteinte au goodwill, d'une perte d'usage des marchandises, d'une perte de temps, d'un dérangement ou d'autres dommages indirects ou accessoires.

5.10 Si LIEBHERR a conçu, développé ou fabriqué des marchandises en s'appuyant sur les données de construction, les dessins, les modèles ou d'autres recommandations du CLIENT ou en tenant compte de ces derniers, LIEBHERR n'est alors en aucun cas responsable de l'exactitude, de l'adéquation à un usage ou d'autres aspects pouvant découler de ces données ou recommandations du CLIENT, et n'accepte aucune obligation autre que celle de confectionner les marchandises (y compris des parties de ces dernières) dans le respect des données ou recommandations fournies par le CLIENT.

5.11 Le CLIENT défend, dédommage intégralement et dégage de toute responsabilité LIEBHERR, ses sociétés affiliées, distributeurs ou préposés, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs et salariés respectifs, des dommages, des coûts (y compris les frais d'avocat) et des responsabilités que ces derniers pourraient engager du fait ou dans le cadre d'une demande d'un tiers alléguant que LIEBHERR, par un usage, par le biais d'un usage ou dans le cadre d'un usage de dessins, d'échantillons, de modèles, d'autres données ou recommandations du CLIENT, aurait violé un droit de propriété intellectuelle ou industrielle, une marque de fabrique ou un brevet.

6. LIEU D'EXÉCUTION, DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

6.1 Sauf accord contraire convenu par écrit entre LIEBHERR et le CLIENT, le lieu d'exécution d'un bon de commande de marchandises (y compris les services fournis en liaison avec cette commande) est le siège social de LIEBHERR ou, si LIEBHERR ne fournit des services que dans le cadre d'une commande donnée, le lieu de fourniture de ces services.

6.2 Tout litige ayant pour cause ou un lien avec une commande donnée est régi et interprété conformément au droit français à l'exclusion de ses dispositions sur les conflits de lois.

6.3 Sauf accord contraire convenu par écrit entre LIEBHERR et le CLIENT, tous les litiges découlant d'une commande donnée ou s'y rapportant, y compris, sans s'y limiter, les litiges relatifs à sa conclusion, à son effet contraignant, à sa modification et à sa résiliation, seront exclusivement tranchés par les tribunaux compétents du siège social de LIEBHERR.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES

7.1 Il est interdit au CLIENT de céder directement ou indirectement une commande ou une partie quelconque des droits ou obligations que les présentes lui attribuent, sans le consentement préalable et écrit de LIEBHERR.

7.2 Le CLIENT s'engage à souscrire et à maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la réserve de propriété dont bénéficie LIEBHERR conformément aux dispositions de l'article 4 des présentes, une assurance étendue et complète couvrant les marchandises. Cette couverture d'assurance est prévue sur une base « tous risques » (y compris, mais sans s'y limiter, le vol) et couvrira les marchandises pour toute leur valeur de remplacement. À la demande de LIEBHERR, le CLIENT communiquera à LIEBHERR, l'attestation de cette couverture d'assurance, ou toute autre forme de preuve de souscription que LIEBHERR peut demander.

Le CLIENT cède à LIEBHERR, pendant toute la durée de la réserve de propriété dont bénéficie LIEBHERR conformément aux dispositions de l'article 4 des présentes, ses droits d'indemnisation prévus par l'assurance susmentionnée.

7.3 Tout amendement, tout ajout, toute limitation ou toute autre modification des présentes conditions générales de vente ne liera pas LIEBHERR, à moins que LIEBHERR n'ait expressément accepté cet amendement, cet ajout, cette limitation ou cette autre modification par écrit.